

**PE02
PRO
CCTP**



MAITRE D'OEUVRE

2, rue du Tivoli, 59600 MAUBEUGE

Tél : 06-11-30-49-64,

email : r.moreira@etbe-ing.com,



**CPAM DE ROUBAIX
RENOVATIONS DES DIVERS ABORDS
EXTERIEURS DU SIEGE SOCIAL DE LA
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE**

MAITRE D'OUVRAGE :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie



**CPAM de Roubaix-Tourcoing
6 Rue Rémy Cogghe, 59100 Roubaix**

SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	3
2	REPORTAGES PHOTOGRAPHIQUES	4
3	NORMES ET REGLEMENTS ;.....	6
4	DESCRIPTION DES TRAVAUX DE RENOVATIONS DES ABORDS EXTERIEURS	7
4.1	INSTALLATION DE CHANTIER	7
4.2	RENOVATION DES PAREMENTS EN SOUBASSEMENT DU BATIMENT.	7
4.2.1	REPARATION PONCTUELLE DES PAREMENTS DE SOUBASSEMENTS.....	7
4.3	RENOVATION DES MURETS DE CLOTURE EN LIMITE DE PARCELLE.	8
4.3.1	REPARATION DU MURET DEPLACÉ, NETTOYAGE TOTALE ET REJOINTOIEMENT TOTAL. 9	
4.4	REPLACEMENT DES DALLES DE BETON GRAVILLON LAVE AU DROIT DES STATIONNEMENTS ET DE LA SORTIE DE SECOURS.....	9
4.4.1	LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES DALLES EN BETONS ALVEOLAIRES DE TYPE EVERGREEN ET LE REMPLACEMENT DES POTEAUX.....	10
4.5	RENOVATION DE LA RAMPE D'ACCES AU SOUS-SOL.....	11
4.6	ESCALIERS D'EVACUATION SITUE SUR LA FACADE PRINCIPALE.....	14
4.7	REJOINTOYER LE MUR MITOYEN EN BRIQUE.....	15
4.8	PEINTURE SUR LES ZONES ENDUITES	16

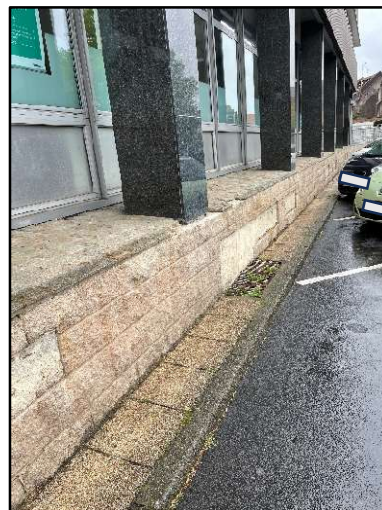
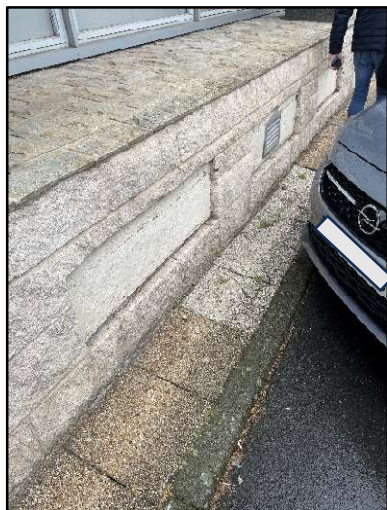
1 PREAMBULE

Le présent document a pour objet de présenter les prestations prévues pour la réalisation des travaux de rénovation des divers abords extérieurs du siège social de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie située au 6 rue Rémy Cogghe, 59100 Roubaix.

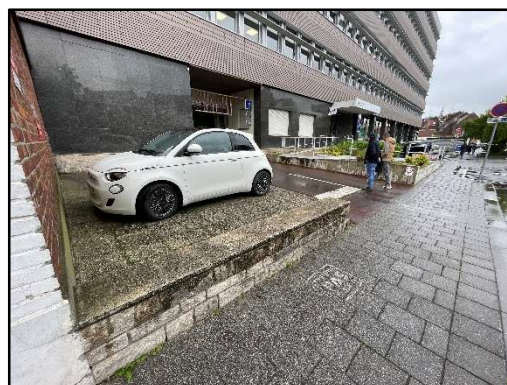
Les travaux consisteront à :

- Rénover les parements en soubassement du bâtiment.
- Rénover les murets de clôture en limite de parcelle.
- Remplacement des dalles de béton gravillon lavé au droit des stationnements et de la sortie de secours par des dalles de béton alvéolaire type Evergreen.
- Rénover la rampe d'accès au sous-sol.
- Rejointoyer le mur mitoyen en brique.
- Nettoyer et mettre en peinture les murs enduits en partie arrière du bâtiment principal.

2 REPORTAGES PHOTOGRAPHIQUES



Murets de soubassements



Murets de clôture



Dalle bétons gravillons



Rampe d'accès au sous-sol



Murs à rejointoyer

3 NORMES ET REGLEMENTS ;

Sont prises en référence les normes et les documents suivants, édités à la date de l'exécution, en projet ou connus, mais non encore publiés.

Le R.E.E.F ou C.S.T.B. comprenant :

- Tous les textes législatifs et réglementaires en vigueur.
- Les documents techniques unifiés.
- Les cahiers de prescriptions techniques générales.
- Les normes françaises applicables au bâtiment.
- Recommandations professionnelles existantes.
- Avis techniques.
- Arrêté du 08 décembre 2014.

4 DESCRIPTION DES TRAVAUX DE RENOVATIONS DES ABORDS EXTERIEURS

4.1 INSTALLATION DE CHANTIER

Il doit être prévu, pour la durée de chantier les installations suivantes :

- Les clôtures au droit des zones de chantier et de stockage en périmétrie du bâtiment.
- Les panneaux de signalisation.
- Les moyens d'élévation et levage nécessaires.

Nota : La CPAM met à disposition d'un vestiaire au 1^{er} étage et il sera possible d'accéder à la cafeteria.

4.2 RENOVATION DES PAREMENTS EN SOUBASSEMENT DU BATIMENT.

Préambule :

Le bâtiment de la CPAM possède une structure maçonnée avec comme finition des pierres de parement naturelles. Il est constaté le décollement et l'absence localisé des parements. Les anciens châssis rebouchés n'ont jamais été complétés par des pierres de parement. Nous remarquons également des traces d'humidité et de saletés incrustées ainsi que des dégradations potentielles des joints.

Pour cela, nous proposons la réparation ponctuelle ainsi qu'un nettoyage et un rejointoiement ponctuel des parements en pierre.



4.2.1 Réparation ponctuelle des parements de soubassements

Dépose :

Il doit être prévu :

- La dépose des parements dégradés ou instables.
- Le nettoyage des supports (grattage et dépoussiérage des supports).

Travaux :

Il doit être réalisé :

- La réparation des supports endommagés (reprise ponctuelle de maçonnerie).
 - Rebouchage des joints défectueux
 - Remplacement des pierres dégradées ou mal tenues
- La fourniture et pose collée des nouveaux parements identiques à ceux existants. (Pierre de même teinte et une mise en œuvre similaires aux murs de soubassements existants).
- La réalisation des joints
 - Teinte assortis aux joints existants
 - Réalisation de finition soignée
- Nettoyage des parements posés et existants.
 - Nettoyage par des procédés non agressifs au jet basse pression et traitement antimousse.
 - Toute méthode susceptible d'endommager la surface, la teinte ou encore la structure de la pierre sera proscrite.
 - Toutes salissures, dépôts, mousses devront être éliminés.
- Traitement de l'étanchéité.
 - Mise en œuvre d'un produit hydrofuge.

Nota : Un autre chantier se déroulera en même temps concernant un dossier d'ITE sur le bâtiment arrière. Des pierres de parement similaires seront déposées. Voir s'il est possible d'en récupérer certaines pour les remettre en façade avant.

4.3 RENOVATION DES MURETS DE CLOTURE EN LIMITE DE PARCELLE.

Préambule :

Les murets actuels sont réalisés en maçonnerie béton et sont recouverts d'un parement collé. Ceux-ci présentent de nombreuses traces d'humidité. Une des extrémités d'un muret est légèrement décalée suite à un choc entre un véhicule et le muret.

Pour ce point, nous allons remettre à son emplacement initial le muret déplacé, nettoyer et rejointoyer l'ensemble des murets de clôture. Les pierres manquantes devront être complétées à l'identique.



4.3.1 Réparation du muret déplacé, nettoyage total et rejointoiement total.

Travaux :

Il doit être réalisé :

- Le muret déplacé devra être remis à sa place initiale.
 - Démontage partiel si nécessaire
 - Déplacement et scellement du muret à son emplacement initial
 - Vérification de la stabilité et l'alignement par rapport aux murs existants
- Le nettoyage des murets de clôture ainsi qu'un brossage.
 - Nettoyage par des procédés non-agressifs au jet basse pression.
 - Toute méthode susceptible d'endommager la surface, la teinte ou encore la structure de la pierre sera proscrite.
 - Toutes salissures, dépôts, mousses devront être éliminés.
- L'application d'un traitement anti-mousse incolore.
- Le remplacement des pierres endommagées ou manquantes.
- Le rejointoiement ponctuel aux différents endroits où les joints sont détériorés pour permettre une meilleure résistance aux intempéries.
 - Retirer les joints dégradés sur 2 à 3 cm de profondeur.
 - Réalisations des joints au mortier (identique au mortier existant).
- La mise en place de sabots de protection murale pour protéger le muret dans le temps.



4.4 REMPLACEMENT DES DALLES DE BETON GRAVILLON LAVE AU DROIT DES STATIONNEMENTS ET DE LA SORTIE DE SECOURS.

Préambule :

Les dalles de béton gravillonné lavé sont pour certaines cassées, instables ou descellées. Lors de la visite, nous avons vu des déformations dues à des fondations insuffisantes et non-homogènes. Une fois, les dalles humides, l'accès devient glissant et dangereux pour les visiteurs.

Pour ces travaux, nous proposons :

- Le remplacement des dalles bétons gravillonnés par des dalles en béton alvéolaire de type Evergreen.



4.4.1 La mise en place de nouvelles dalles en béton alvéolaire de type Evergreen et le remplacement des poteaux

Dépose :

Il doit être prévu :

- Dépose des dalles existantes et de la couche de forme.
- Dépose des poteaux existants.

Travaux :

Il doit être réalisé :

Préparation des sols :

- Le décaissement à l'emplacement des dalles en bétons gravillonnés.
- La fourniture et pose d'une couche de forme en pierres concassées et compactées mécaniquement.

Traitement du fond de forme :

- Fourniture et pose d'un géotextile type classe 3. Pour permettre de séparer les terres végétales de la couche de forme
- Remise à niveau des pentes pour l'écoulement des eaux (minimum 1,5%).

Pose des dalles :

- La fourniture et pose de nouvelle dalle en béton alvéolaire.
- La pose se fera sur un lit de sable et de terreau et les joints seront également réalisés en sable.
- Les alvéoles seront remplies avec un mélange de terreau et sable.
- Semis d'un gazon spécifique pour parking ou trafic intense.

Le remplacement des poteaux existants de type voirie.

- Fourniture et pose de poteaux en acier laqué avec repère visuel en partie haute
- Les poteaux seront positionnés conformément au plan d'implantation.
- Scellement dans des massifs en béton.
- Les poteaux seront traités contre la corrosion.

Image de rendu à titre d'exemple :



4.5 RENOVATION DE LA RAMPE D'ACCES AU SOUS-SOL

Préambule :

Lors de notre visite, nous avons constaté le vieillissement de la rampe d'accès au sous-sol. Le revêtement actuel (gravillons) devient glissant par temps de pluie et n'est pas sécurisé.



Pour cela, nous allons réaliser les travaux suivants :

Dépose :

Il doit être prévu :

- Dépose des revêtements existants.
- Dépose de la main courante existante.
- Décaissement de la zone polluée en partie basse de la rampe.

Travaux :

Il doit être réalisé :

Cheminement et guidage :

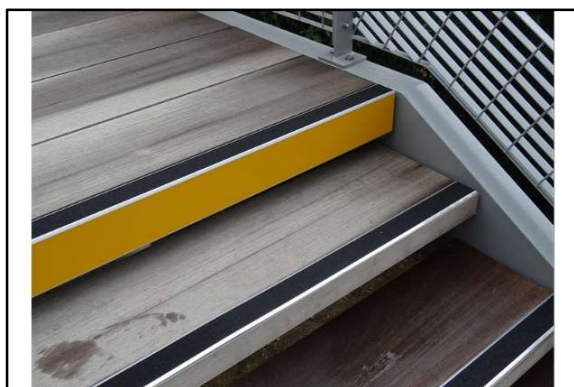
- Les prolongements de 30cm horizontalement au-delà de la première et dernière marche. Ce prolongement ne gênera pas l'ouverture de la porte.
- Gestion de la pollution :
 - Le décaissement de la zone polluée (sciage et démolition du béton).
 - Fourniture et pose d'un polyane.
 - La réalisation d'un coffrage tout en prévoyant l'ajout d'un caniveau le long du mur.
 - La fourniture et pose d'un béton y compris ferrailage pour remettre l'ensemble à niveau.
 - Le nettoyage de l'ensemble de la rampe.
- La création d'un caniveau au droit de la porte d'accès au local de stockage. Ce caniveau sera relié au caniveau existant de la porte automatique. Les grilles recouvrant ce caniveau seront en fonte renforcée.
- Un balisage en peinture noir et jaune sera réalisé au sol au niveau de la fermeture du rideau métallique.
- Le nettoyage et la rénovation du caniveau au droit de la porte automatique. (Le remplacement des grilles métalliques en partie basse afin de pouvoir supporter le poids d'un Fenwick chargé par une palette : environ 6 tonnes).

Une fois l'ensemble de la zone polluée traité, il sera prévu :

- Réalisation d'une résine anti-dérapante sur l'ensemble de la surface.
 - Couleur foncée pour les escaliers.
 - Couleur claire pour la rampe utilisée par le Fenwick.
- La fourniture et pose de plaque métallique anti-dérapante aux niveaux des passages des roues du Fenwick.
 - Fixées par scellement encastré dans le nouveau revêtement.



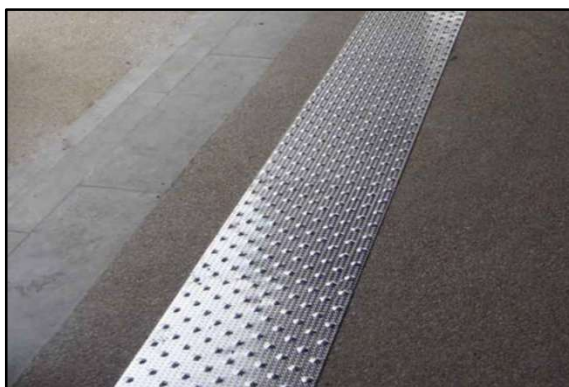
- La fourniture et pose de nez de marches contrastés, de contremarches contrastées et d'une bande d'appels à la vigilance en haut des escaliers. L'ensemble des éléments mis dans les escaliers seront fixés mécaniquement par des vis en inox.
- Il sera également à prévoir la fourniture et pose d'une contremarche et d'un nez de marches pour la porte empruntée par les utilisateurs au milieu de la rampe.



Nez de marche



Contremarche plate en aluminium



Bande d'appel à la vigilance aluminium larmé



Image de rendu projet

4.6 ESCALIERS D'EVACUATION SITUES SUR LA FACADE PRINCIPALE.

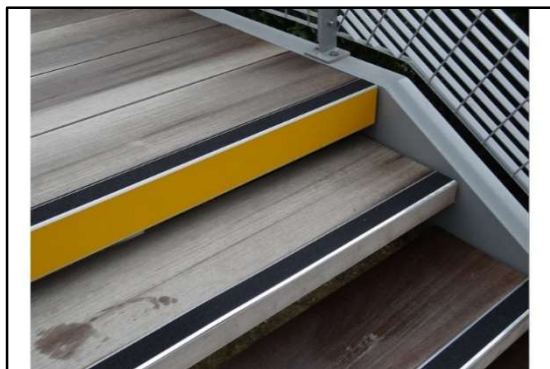
Préambule :

Lors de notre visite, nous avons constaté que l'escalier d'évacuation n'était pas aux normes PMR.



Travaux :

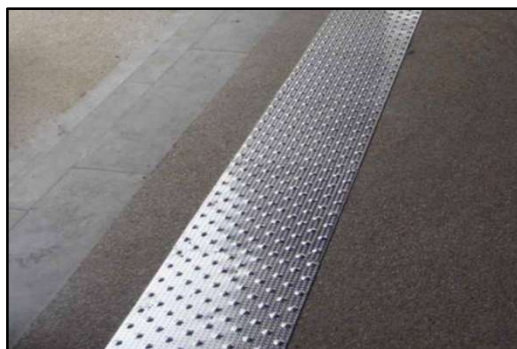
- Fourniture et pose d'une résine antidérapante de couleur foncé sur l'ensemble de la surface.
- Fourniture et pose d'une bande podotactile en partie haute à 50cm de la première marche supérieure.
- Fourniture et pose de nez de marche contrastés d'une largeur de 3cm sur la partie horizontale minimum.
- Fourniture et pose de contremarches contrastées sur la première et la dernière contremarche des escaliers.
- La mise en œuvre d'une peinture antirouille sur les mains courantes des escaliers.



Nez de marche



Contremarche plate en aluminium



Bande podotactile aluminium larmé

4.7 REJOINTOYER LE MUR MITOYEN EN BRIQUE

Préambule :

Les murs sur le parking arrière sont en maçonnerie brique en terre cuite. Nous constatons que les joints deviennent vieillissants ce qui favorisera l'infiltration de l'eau et donc le décollement massif des joints.



Pour cela, nous proposons le rejointoiement des briques :

Travaux :

Il doit être réalisé :

- Le nettoyage des briques grâce à un jet haute pression pour éliminer les mousses et salissures.
 - Pas d'utilisation de produit abrasif ou acide.
- Les dégradations des joints sans détériorer les briques actuelles.
- Le rejointoiement au mortier adapté au support devra être effectué.
 - Teinte identique à celle existante pour ne pas créer de contraste.
 - Même finition que les joints existants.
- Le nettoyage des briques sera à réaliser une fois le rejointoiement terminé.
 - Rinçage à l'eau claire

Après séchage complet des joints, il sera procédé à l'application d'un produit hydrofuge incolore, respirant et non filmogène, sur l'ensemble des surfaces rejointoyées, afin de renforcer leur protection contre les infiltrations d'eau et les salissures, sans altérer l'aspect ni la teinte des parements.

Les chemins de câble et borne IRVE ne seront pas déposés lors de la réalisation des travaux. L'entreprise mettra en place les précautions nécessaires.

4.8 Peinture sur les zones enduites

Nous avons constaté l'écaillage de la peinture existante ainsi que des salissures noires.



Travaux :

Il doit être réalisé :

- Le nettoyage à haute pression du mur peint.
- La mise en place d'un enduit de rebouchage pour traiter les microfissures et imperfections.
- L'application d'un primaire d'accrochage.
- L'application de deux couches de peinture acrylique (peinture perméable).
- L'application d'un hydrofuge sur l'ensemble du mur pour créer une barrière contre l'humidité et éviter les nouvelles traces de salissure.
- La fourniture et pose d'un couvre-mur en béton en partie haute du mur.
- La fourniture et pose d'un casse goutte métallique au niveau du décroché du mur afin d'éviter le ruissellement des eaux de pluie en partie inférieure.